

Délibération n°

D_2023_01_25_08

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 16
 - * contre : 0
 - * abstention : 1

Date de la convocation :

19 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 25 janvier 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **25 janvier** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Marlène JACQUET, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, M. Samuël COTTEREAU à M. Jean-Luc FALGUERE

Absents excusés : Mme Viviane RABATEL et M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GEORGES

OBJET – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DU SAVOIR

Rapporteur : Madame Catherine RABASSO, adjointe à la vie associative et institutionnelle

Madame l'adjointe en charge à la vie associative et institutionnelle propose au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la salle du Savoir.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de cette salle. Les utilisateurs devront avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective. En cas de désordre constaté, la commune peut refuser son accès.

Ce présent règlement ne concerne que l'occupation occasionnelle et ponctuelle de cette salle. La commune reste prioritaire sur son utilisation.

Après lecture du règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la salle du Savoir tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce présent règlement intérieur et est applicable au 26 janvier 2023.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 27 janvier 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance

M. Alexandre GEORGES

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 30/01/23

Et de la publication le : 31/01/23